

UNE FAMILLE ISSUE DE MAISONNISSES



GÉNÉALOGIE DES DROUILLETTE, CREUSE



Un exemple de progression sociale
sous l'ancien régime



BERNARD ALDEBERT



1985
révisée 2026

SOMMAIRE

Les Drouillette de Montlevade et de Cherduprat	2
Les Drouillette du Tourau et de Tressagnes	7
Les Drouillette de la troisième branche	10
Les Drouillette du Chironceau	10
Les notaires de Maisonnisses, seigneurs des Lignes	12

Nous avons souligné, au cours de l'étude sur la commanderie et seigneurie de Maisonnisses, l'étonnante osmose entre la famille Drouillette et la commanderie. Le patronyme Drouillette n'est pas rare à Maisonnisses et dans les environs. Pour cette seule paroisse, et depuis la fin du XVI^e siècle, on ne compte pas moins de quatre familles distinctes qui ont prospéré avec un bonheur inégal jusqu'au XIX^e siècle ou jusqu'à nos jours sans compter une multitude de rameaux plus ou moins rapidement éteints. Le nom vient très probablement du village de Drouillette, situé à la frontière des communes de Lépinas et de Saint-Sulpice-le-Donzeil.

La famille qui nous intéresse ici semble éteinte depuis le XIX^e siècle. Elle a occupé à Maisonnisses de nombreuses charges ou rempli des fonctions diverses. Divisée en trois grandes branches et de nombreux rameaux, elle a fait preuve d'une grande vitalité à ses débuts pour s'étioler et disparaître trois cents ans plus tard (1539-1873), peu de temps après la commanderie à laquelle son sort semble étrangement lié. Entre temps, elle avait donné à la Marche toute une série d'officiers ministériels sous les noms de Drouillette de Cherduprat, du Ceilloux, du Tourau, de Tressagnes, du Chironceau, des Lignes, etc.

Nous ignorons quel fut le prénom du premier Drouillette, auteur commun de toutes les branches, mais deux hypothèses parmi les plus plausibles peuvent être émises.

Les archives des notaires Aourousset et Guyonnet, de Guéret¹ nous fournissent plusieurs documents sur la période de 1539 à 1549. Dans ces actes sont en particulier cités deux personnages qui pourraient, l'un ou l'autre, être celui que nous cherchons. Ce sont Georges Drouillette qui intervient trois fois en 1539 et 1540 comme coadjuteur de "honnête femme" Jeanne Aubaisle, veuve de Guillaume Peschaud, à laquelle il est peut-être allié, et François Drouillette, dit Guéret, marchand de Maisonnisses en 1549.

Si l'état de marchandise de François Drouillette peut laisser penser qu'il était déjà sur une pente ascendante quand on sait combien la situation de marchand était une porte ouverte à l'élévation sociale, la situation de Georges, solidement implantée par une alliance probable avec les Aubaisle qui sont eux déjà membres de la petite bourgeoisie, le fait un candidat beaucoup plus probable à être la souche de cette famille. En attendant de découvrir de plus amples renseignements, on est bien obligé de s'en tenir là.

Quel qu'il soit, cet auteur commun eut au moins trois fils : Jean Drouillette, Noël Drouillette et autre Jean Drouillette.

La fraternité de ces trois hommes est solidement prouvée par les mentions de parentés précisées dans différents actes de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e.

¹ A.D.C. Série 6E Notaires Aourousset et Guyonnet

Les Drouillette de Montlevade et de Cherduprat

Jean L'aîné d'entre eux est établi à Guéret. Ce **Jean Drouillette** (fils de Georges ou de François ?) achète un pré en 1562 (AdC 10F299). Il est fermier de la commanderie de Maisonnisses en 1579². En 1583, il accède aux charges de procureur du roi dans les châtelainies de Guéret et de Drouilles. La première, celle de Guéret, restera dans sa famille comme un véritable fief pendant cinq générations. Il épousa à une date inconnue **Louise Garron**, fille de René, procureur du roi dans les châtelainies de Guéret et Drouilles, et Gabrielle Autort, et petite fille de Pierre Garron. Elle était peut-être parente de maître Vincent Garron, président du présidial (?) de la Marche, en présence duquel Jean Drouillette conclut une transaction en 1586³. Dans ce même contrat est également cité Jean Drouillette, du bourg de Maisonnisses. Louise Garron, en revanche, était très probablement la fille ou la parente très proche de ce maître Pierre Garron, procureur du roi dans la sénéchaussée de Guéret et dans les châtelainies de Guéret et Drouilles, cité en 1557 dans "Un rare registre fiscal inédit du XVI^e siècle", par Pierre Villard⁴. Pierre Garron aurait pu faire de son parent son successeur dans certaines de ses charges de procureur qui auraient alors été propriétés de la famille depuis plus longtemps encore. En 1594⁵, "Monsieur le procureur" Drouillette est encore fermier de la commanderie. Rien n'empêche de penser qu'il en ait assumé la gestion pendant l'intervalle compris entre les deux mentions qui le citent à cette charge. En 1591, il est témoin d'un acte passé entre Claude de Lhermitte, commandeur de Maisonnisses et Philippe Rousseau.

Jean Drouillette était mort avant 1599. Il avait eu de son union avec Louise Garron trois fils : Gabriel Drouillette, Germain Drouillette et Gaspard Drouillette (ce dernier n'a pas une filiation certaine mais nous verrons qu'il fut tuteur du fils de Germain, mission qui nous paraît revenir logiquement, mais pas obligatoirement, à un oncle).

Gaspard Drouillette avait choisi l'Eglise. Il était curé de Saint-Fiel en 1599, chanoine de La Chapelle-Taillefer en 1615, 1634 et 1631⁶. En 1634, il est tuteur de son neveu Gabriel Drouillette, fils de Germain. A ce titre, il afferme à Christophe Drouillette, son parent, le greffe de l'officialité de Guéret qui appartenait au défunt.

Germain Drouillette était décédé avant 1620. C'était un guérétois, détenteur (en était-il propriétaire ?) du greffe de l'officialité de Guéret. Nous en connaissons l'existence par l'acte que nous venons de citer. Il avait épousé Antoinette Bourgeois en ayant au moins un fils Gabriel, probablement filleul de son oncle. Le couple a sans doute disparu prématurément car leur fils a fait de sa tante son héritière.

- **Gabriel Drouillette**⁷ est né le 26 septembre 1610 à Guéret. Il avait choisi d'entrer chez les Jésuites le 28 juillet 1629. Il a mené ses études au Puy, à Mauriac, Béziers et Toulouse. Il résidait à Albi en 1631 où il rédigea, la veille de sa profession, un testament le 21 septembre de cette même année⁸.

² A.D.Rh. H248

³ A.D.C. Série 6E Notaire Guyonnet

⁴ Pierre Villard "Un rare registre fiscal inédit du XVI^e siècle"

⁵ Idem

⁶ A.D.C. Série 6E Notaire Delafont à La Chapelle-Taillefer : accord passé avec Louis Taquenot, doyen.

Témoin avec son cousin Christophe Drouillette au mariage de Léonet Verguet et Françoise Drouillette

⁷ Francis Jamot, généalogiste creusois est « l'inventeur » de Gabriel Drouillette en 2016. Un travail mené ensuite en commun a permis de confirmer qu'il appartenait bien à la dynastie guérétoise.

⁸ Dont voici la teneur :

Au nom de Dieu sachant tous présents et avenir que l'an mil six cent trente et un le vingtième jour du mois de septembre après midi ... en la ville d'Albi et dans la bassecour du collège des Révérends pères de la Compagnie de Jésus ... établi en sa personne Me Gabriel Drouillette religieux novice de la dite compagnie, fils à feu sieur Germain Drouillette bourgeois et dille Antoinette Bourgeois, mariés quand vivaient de la ville de Guéretau diocèse de Limoges... Lègue au couvent des pères récollets de l'ordre de Saint-François de la ville de Guéret la somme 60 livres payable dans huit mois après que ledit testateur aura fait et rendu ses vœux en ladite religion et compagnie
Lègue à l'Hôtel-Dieu de la ville de Guéret 130 livres

Gabriel Drouillette s'est rendu célèbre en devenant l'un des pionniers de l'exploration canadienne. Arrivé dans ce pays en 1643, il a rejoint la mission d'Abenaki dans le Maine, à Tadoussac puis différentes missions des Algonquins le long du Saint-Laurent. Le *Dictionnaire bibliographique du Canada* décrit ainsi sa carrière : Il fut chapelain d'un parti algonquin dans le nord (1644-1645). Il y perdit complètement la vue mais obtint sa guérison alors qu'il célébrait les saints-mystères et se consacra au service des missions montagnaises algonquines, papinachoises et abénaquises. Parti de Sillery le 29 août 1646, il fut le premier missionnaire à remonter la rivière Chaudière jusqu'au Kénébec. En 1652 les Abénaquis lui portaient tellement d'estime qu'ils le naturalisèrent abénaquis.

Délégué du gouverneur de la Nouvelle-France à Boston dans le Massachussetts (1650-1651, il est à Sillery de 1651 à 1661, curé, puis missionnaire des Montagnais par-delà le Lac Saint-Jean en 1661 et dans la vallée du Saguenay en 1664.

Il demeure à Québec de 1664 à 1668 et œuvre à la mission de Saint-François Xavier de baie Verte dans le Wisconsin de 1668 à 1678. Retiré à Québec à partir de 1678, il y décède .

Gabriel a laissé un *Narré du voyage fait pour la mission des Abenquois et des Connaissances tirez de la Nouvelle Angleterre et des dispositions des Magistrats de cette République pour le secours contre les Iroquois es années 1650 et 1651*, imprimé à Albany - New-York en 1855

Gabriel Drouillette, qui devait être l'aîné des fils, hérita des charges de procureur dans les châtellenies de Drouilles et Guéret. Il nous est connu par son contrat de mariage. En 1599, il épouse **Anne Fillieux**, fille de **Louis**, décédé, et de **Françoise Perrinet**. Ses oncles paternels Noël et Jean Drouillette (cités ès-qualité d'oncles) sont les témoins du marié. A cette époque, il est qualifié d'avocat en la vice-sénéchaussée. Avocat et procureur⁹ en 1602, il est devenu, en 1603, licencié-ès-lois et lieutenant de Monsieur le Châtelain¹⁰. En 1609, il occupe les charges de procureur du roi des châtellenies de Guéret et Drouilles tout en étant avocat en la sénéchaussée. Il n'est pas impossible que, trop jeune, ou insuffisamment formé, pour exercer les charges de procureur au moment du décès de son père, il les ait affermé à d'autres hommes de loi.

Gabriel Drouillette est juge de Maisonnisses en 1622 et sans doute fermier de la seigneurie comme son père et son fils même si aucun document ne permet de préciser avec certitude.

Gabriel Drouillette, qui avait été choisi, en 1620, comme exécuteur testamentaire par son cousin germain Jean, de la branche des Lignes (cf. infra), était décédé dès avant 1637, année du mariage de son fils. De son alliance avec Anne Fillieux, nous lui connaissons cinq enfants : Marie, Renée, autre Marie, Philippe et Jean.

Marie Drouillette, l'aînée, est mentionnée en 1650 comme épouse de **Jean Niveau**.

Marie Drouillette, la cadette, épousa en 1637, **Étienne Marcellier**, avocat au Parlement.

Renée Drouillette épousa **Louis Nigon**, bourgeois de Guéret, sieur de la Roche, fils de **Pierre et Marie Mérigot**, en 1630. Parmi les témoins de ce dernier mariage, figure un René Drouillette, procureur, parent certain de cette branche mais que nous ne pouvons pas situer dans cette généalogie.

Marguerite Drouillette, religieuse à l'ordre de la Visitation de Guéret (apparemment sa famille a eu du mal à verser les 3000 livres dues à cette occasion puisqu'un acte de 1637 y fait référence - source Eric Boyron¹¹).

360 livres à l'église paroissiale de Guéret pour faire une chasse ou reliquaire d'argent qui sera donné à la maison professe des Jésuites à Toulouse à du bienheureux Stanislas

A Me René Drouillette, son oncle paternel procureur en la sénéchaussée de la Marche et à Me Germain Bourgeois, son cousin germain, docteur et avocat en ladite sénéchaussée 300 livres

Nomme pour son héritier universel dlle Anne Fillieux veuve de M Me Gabriel Drouillette procureur du roy en la châtellenie de Guéret, son oncle paternel, lui substituant M Me Gaspard Drouillette son oncle , chanoine de l'église collégiale de La Chapelle-Taillefert et curé de Saint-Fiel en la marche de Limousin.

⁹ A.D.C. H terrier de Mombut

¹⁰ A.D.C. Série 6E Notaire Daudy, la Chapelle-Taillefer

¹¹ J'ai essayé de mentionner chaque apport d'Éric Boyron à ce travail. Si j'en ai oublié un ou deux, que ce précieux correspondant et infatigable généalogiste veuille bien m'en excuser.

Les deux fils de Gabriel Drouillette entrèrent tout naturellement dans la magistrature sans pour autant rompre avec Maisonnisses. On les voit à cette époque investir en achetant des propriétés foncières très liées à la commanderie.

"Noble maître" Philippe Drouillette succéda à son père dans les charges de procureur du roi dans les châtelainies de Guéret et Drouilles. Il se qualifie (ou on le qualifie) de seigneur de Montlevade et du Bois-du-Cher (1629)¹². Il est difficile d'assurer que ces titres sont authentiques. Le Bois-du-Cher (communes de Savennes) dépendait sans conteste en condition mortuaire de la commanderie de Maisonnisses. Pour Montlevade, il semble qu'il en était de même de la métairie.

Mais il est possible qu'une autre partie de Montlevade ait été libre de servitude, elle appartenait aux Niveau en 1634 (source Eric Boyron). On trouve d'ailleurs, dans ce village un ancien château qui semble bien (sans que la preuve soit actuellement établie) avoir appartenu aux descendants de Philippe par les femmes. Une des maisons de Montlevade, actuellement propriété d'un artiste peintre, possède une plaque de cheminée sur laquelle sont représentées des armes qui semblent bien être celles qui ont été déclarées par les Drouillette de Cherduprat (voir infra): "d'or à un lion naissant de sinople lampassé et armé d'azur » (ce qui permettrait, au passage de certifier que ces armes étaient celles de toute la famille et assez anciennes).

Philippe Drouillette avait épousé, le 30 janvier 1638 (source Eric Boyron), **Anne (al. Jeanne) Chansard**, remariée à Brangon Dupertuis, beau-père de ses filles.

Philippe était décédé dès avant 1629, date à laquelle sa veuve règle sa succession avec Jean Drouillette, son frère, au nom de leurs deux filles mineures

Françoise Drouillette épouse en 1647 **Pierre Dupertuis**, sieur de Saint-Jallet, fils de Brangon, conseiller au Parlement et

Marie Drouillette épouse de **Gaspard Dupertuis** sieur de la Maisonneuve, frère du précédent.

Jean Drouillette. En 1629, date de cet accord, "noble" Jean Drouillette est qualifié de procureur du roi dans la châtelainie de Guéret. La charge de procureur du roi de Drouilles est passée entre temps dans les mains de l'un de ses cousins, Antoine Drouillette, de la branche du Tourau.

En 1637, Jean Drouillette épouse **Marie Symonneau**, fille de **Pardoux**, notaire royal et procureur, et de **Marguerite Aurousset**.

En 1655 et 1665 au moins, nous le retrouvons fermier de la commanderie pour l'annexe de Mombut. Au cours de cette dernière année, on apprend qu'il a pris cette ferme en 1663 pour une durée de trois ans. On notera qu'en fonction des documents il est qualifié de procureur au siège présidial ou procureur du roi.

A une date inconnue, mais avant 1660, il acquiert la seigneurie de Cherduprat. C'est avec le titre de seigneur de ce lieu que "honorables" Jean Drouillette est qualifié en 1663 par le notaire Alouys.

En 1660, avec sa belle-mère, il constitue une rente de 300 livres sur le domaine de Cherduprat en faveur de François Leboiteux, conseiller-assesseur en l'Election, en remboursement d'un emprunt de 6000 livres destiné à payer les dettes de François Symonneau, son beau-père. On peut penser que Cherduprat a été acquis conjointement par Jean Drouillette et sa belle-famille.

Si grevé qu'il soit par cette pension, Cherduprat deviendra le nom de terre de ses descendants jusqu'à la révolution de 1789.

Jean Drouillette et Marie Symonneau eurent au moins deux fils.

"Noble" Jean Drouillette, docteur ès-lois, archiprêtre de La Meize en Limousin ne nous est connu que par un document sans date de la première moitié du XVII^e siècle.

"Noble" Étienne Drouillette, "écuyer", est né en 1644. Il eut pour parrain maître Étienne Mavelet, avocat, et pour marraine sa grand-mère Marguerite Aurousset. Ce "seigneur de Mombut" (1668) et de Cherduprat

¹² A.D.C. et Éric Boyron

se pare à nouveau d'un titre douteux, Mombut appartenant évidemment au commandeur de Maisonnisses.

Il n'est qu'avocat en parlement quand il épouse, en 1666 **Gilberte Rousseton**, fille de "honorable maître" **François Rousseton**, procureur du roi en la châtellenie d'Ahun et sieur du Mazeau, et de dame **Marie de Marcilhat**. Gilberte testa en 1688.

A leur mariage, sont présents Sylvie Rousseton, épouse de Jean Rougier, seigneur de Beaumont, et soeur de Gilberte, et Jean Dumareix, tailleur d'habits de la ville d'Ahun. Le contrat porte les signatures suivantes : Drouillette, Drouillette, Rousseton, Midre, Rousseton, Symonneau, Rousseton, Niveau, Rougier, Higon, Bataille et Moreau.

Devenu procureur du roi après la mort de son père, Étienne Drouillette de Cherduprat, est juge de Maisonnisses en 1680. Il est confirmé dans cette charge en 1681 et exerce jusqu'au moins le début du XVIIIe siècle. En outre, il est fermier de Maisonnisses en 1695.

Sans doute lui doit-on la déclaration de ses armes à l'armorial d'Hozier en 1696: "d'or à un lion naissant de sinople lampassé et armé d'azur».

De son union avec Gilberte Rousseton, il eut avec certitude cinq enfants :

Marguerite Drouillette, née en 1667, eut pour parrain et marraine son aïeul François Rousseton et sa tante Sylvie Rousseton;

Sylvain Drouillette qui est cité dans le testament de sa mère en 1688, serait né vers 1669; nous ignorons quel fut son sort ainsi que ceux de ses frères

Pierre Drouillette et

Jean Drouillette, nés en 1678 et 1680; Étienne qui suit.

"Noble" **Étienne Drouillette**, seigneur de Cherduprat, conseiller du roi et procureur du roi dans la châtellenie de Guéret, nous est très mal connu. Il épousa, en 1699, **Anne Boery**, veuve d'Étienne de Nesmond, sieur de la Betoulle. C'est au château de La Betoulle, paroisse de La Saunière, que fut rédigé le contrat. En 1704, il est juge de Maisonnisses, en succession probable de son père. Comme ses prédécesseurs, il possède la métairie du Bois-du-Cher, à Savennes. Il eut au moins trois enfants :

Thérèse Drouillette, dite dame du Bois-du-Cher en 1747, qui n'eut probablement pas d'alliance,

Sylvain Drouillette, dit seigneur du Mazeau (seigneurie évidemment héritée de son grand-père Rousseton), conjointement avec son frère, en 1770, dont nous ne savons rien de plus et Étienne-François qui suit.

Une **Catherine Drouillette** de Cherduprat, marraine à Guéret en 1764 pourrait être également sa fille.

"Noble" **Étienne-François Drouillette**, seigneur de Cherduprat et du Mazeau, était conseiller au présidial de Guéret. Il semble bien qu'il n'hérita pas (ou qu'il se sépara) de la charge de procureur du roi dans la châtellenie de Guéret. Il eut à se défendre, en 1775, des attaques de Couturier au sujet d'un écoulement des eaux de sa maison de Guéret. Il semble avoir épousé en premières noces **Jeanne Raby ou Roby** dont il aurait eu en 1749 (à Guéret ?) un fils Sylvain dont les parrains et marraines étaient Sylvain Drouillette et Anne Drouillette. Puis, à une date inconnue, il épousa **Étiennette Belhon**, fille d'**Antoine**. Ses fils nous sont connus par un procès qu'ils soutiennent au XVIIIe siècle contre leur cousin Léonard Desardilliers, sieur de Neuville, fils de Guillaume et neveu d'Antoine Belhon. Ces trois derniers représentants de cette branche des Drouillette sont

François Drouillette et

Étienne Drouillette, qualifiés ensemble de seigneurs de Cherduprat, et maître

Gabriel Drouillette. Tous trois sont exempts de taille en 1788. Est-ce à dire que l'aspiration à la noblesse, qui avait de façon évidente animé leurs ancêtres, avait enfin abouti ou bien qu'ils remplissaient ou possédaient encore des charges qui leur permettaient une exemption à titre viager de cet impôt roturier ? Nous ne saurions le dire mais il est très probable que la propriété de la charge de procureur du roi sur trois générations au moins ait permis d'accéder automatiquement au second ordre. Ils avaient également deux soeurs :

Étiennette Drouillette, épouse d'un **Momet de Villetourteix** (d'où Julie, épouse en 1803 Étienne Bourgeois de la Chaume, d'après Tardieu), et

Catherine Drouillette, qui épousa en 1768 **Léonard Bourgeois de La Chaume**, d'où N..., épouse Raymond à Eymoutiers, Victorine, épouse de Pierre-Elie Coudert de Sardent (elle fut la mère de Marie-Claire-Geneviève Coudert de Sardent, littérateur et sculpteur distinguée sous le pseudonyme de Jacques de la Faye, et de Marthe, décédée en 1878), et un fils Étienne (Tardieu), père probable de Pauline Bourgeois de la Chaume qui apporta en dot la terre de Cherduprat dans la famille Laroche au XIXe siècle, en épousant en 1826 (Tardieu) François Laroche, président du tribunal de Bellac, puis de Guéret, fils d'un greffier en chef des tribunaux civils; d'où Henri, époux d'Angèle Vigier, sans postérité; et Louis, époux de Marie Drevet, propriétaire du château de Cher-du-Prat; d'où Louis, Eulalie, épouse Thibaut, conseiller à la cour de Limoges; d'où Emmanuel, Henri et Maurice Thibaut (Tardieu).

Les Drouillette du Tourau et de Tressagnes¹³

Deuxième fils de l'ancêtre commun,

Noël Drouillette, qualifié de "honorable homme" ou de "maître", habitait le bourg de Maisonnisses. Il nous est connu dès 1591, par un document dans lequel il intervenait avec son fils Christophe. Il est encore cité en 1593. En 1599, il est témoin au mariage de son neveu Gabriel Drouillette (voir supra), avec son frère Jean. Il apparaît encore en 1600 comme curateur de Léonard Reillat, fils de feu Pierre, du village de La Feyte, et en 1603. Il est décédé avant 1609, année au cours de la quelle il est cité comme tel dans un acte passé entre son fils Christophe avec les frères Bonnet, de La Chaud. Nous ignorons le nom de son épouse dont il eut au moins deux fils : Christophe et Jean.

Et probablement

Gabrielle Drouillette, épouse de Léonard Naneyne, hôtelier de Maisonnisses

Louise Drouillette, épouse d'**Antoine Drouillette**, du Mareix, parents de **Françoise** épouse le 21 février 1621 (devant Doudy à La Chappelle-Taillefer) **Léonard Verguay**, fils de Antoine et Anne Chautard dont la descendance constituera une dynastie d'hôteliers de Maisonnisses, **Gabrielle Drouillette** épouse en 1623 **Gabriel De Ladapeyre**, fils de Noël et Jeanne Gasnier, **Louise Drouillette**, épouse en 1637 **Jean De Ladapeyre** fils de Léonard, du Mareix, **Jeanne Drouillette**, épouse en 1639 **Léonard Genestine**, fils Guillaume et Léonarde De Lanavet (?), de La Jarrige (Sardent), et **Jean Drouillette**, témoin au mariage de sa sœur Jeanne. Ce Jean a toutes apparences d'être le Jean Drouillette, fils d'Antoine, du Mareix, qui épousa Françoise Nicolas, fille de Léonard, connus de nous par une citation de Drouillette, père et fils, et de Françoise en 1634 (not. Drouillette).

Jean Drouillette, probablement le cadet, est semble-t-il à identifier avec son homonyme cité en 1628 comme témoin au mariage de Noël Jarrijeon, de Chez-Peinoux (Maisonnisses). Il est alors avocat à Pontarion et sieur de Puychomeau. En 1643, il est avocat en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche et châtelain et juge de Lépinas. Nous pensons pouvoir lui attribuer comme descendants "honorable personne maître" Christophe Drouillette, chanoine du chapitre de La Chapelle-Taillefer, en 1637 et 1638, curé de Fransèche en 1641 quand il afferme les revenus de cette cure à Sylvain Bataille, marchand d'Ahun. Nous pensons également que Jean Drouillette a été le grand-père de François Drouillette¹⁴, lieutenant de la justice de Pontarion qui possédait, avec son frère Jean, la seigneurie du Clos en 1672.

Christophe Drouillette, fils aîné de Noël, était contrôleur de la maréchaussée en la vice-sénéchaussée de Guéret. De 1591 à 1634, on le voit très souvent intervenir à Maisonnisses dont il prend les fermes de 1621 à 1636 avec certitude. Il est également procureur de la justice du lieu en 1631. Etant donné qu'à cette époque Gabriel Drouillette, de la branche aînée, est très probablement juge, et que Jean Drouillette, de la branche des Lignes, est greffier, on voit que toute la justice du lieu de Maisonnisses est aux mains des trois cousins germains. Bien mieux, un autre de leurs cousins Blaise Drouillette, seigneur du Chironceau, est associé à Christophe dans les fermes de la commanderie au même moment.

¹³ Nous adoptons ici, comme pour tous les autres noms de lieux, la graphie contemporaine.

¹⁴ Au XVII^e siècle, on trouve dans la région de Pontarion, Thauron différents Drouillette qui peuvent peut-être leur être rattachés :

François, Drouillette, lieutenant, époux de Hirlande Rousset, d'où :

- Pierre, baptisé le 11 septembre 1659, à Thauron, parrain Pierre du Liège, sieur du Puychaumeix, marraine Anne de la Bourderie, veuve de Léonard Rouchon
- Jean, baptisé le 4 septembre 1661 à Thauron, parrain Jean du Liège, marraine Jacqueline Bourderie

Lui aussi avait acquis une seigneurie dépendante de Maisonnisses au moins en partie puisque le Tourau, situé sur le territoire de la paroisse de Sardent, appartenait en partie au commandeur de Maisonnisses. En 1619, il est cité comme cousin germain de Jean Drouillette, de la branche des Lignes, qui le choisit comme son exécuteur testamentaire.

En 1620, Christophe Drouillette afferme le greffe de l'officialité de Guéret qui appartenait à son cousin germain, Germain Drouillette, pour 1300 livres (voir supra). En 1630, il est également fermier de la cure de Fransèche (qui appartenait peut-être déjà à son neveu homonyme - et peut-être filleul - Christophe, fils de Jean). On le rencontre encore, en 1621, comme témoin au mariage de Léonet Verguet avec Françoise Drouillette, du Mareix.

Il épousa à une date inconnue, **Jeanne Taquenet** qui était sans doute parente du doyen de l'époque du chapitre de La Chapelle-Taillefer. Devenu veuf, il se remaria avec **Anne Daguet**. Lui-même était décédé avant 1636. De son premier mariage, il avait eu huit enfants et la qualité de leurs établissements montre qu'il avait su édifier une fortune très confortable. Propriétaire de la métairie du Rivau qu'il afferma en 1620 à Urbain et Antoine Vergnaud, il possédait de nombreux biens à Maisonnisses, Sardent et au Coux, paroisse de Lépinas.

Marguerite Drouillette épousa maître **Antoine Veschière**, marchand de la ville de Guéret, qui, en 1658, quitte son beau-frère Jean de la dot de son épouse.

Jeanne Drouillette épousa **Gilles de La Bourderie**, seigneur du Mazeau, paroisse de La Chapelle-Saint-Martial, dont elle fut veuve avant 1648. Elle épousa en secondes noces son cousin **François Drouillette**, de la branche du Chironceau, fils de **Blaise** et **Anne Parsajon** (voir infra).

Gabrielle Drouillette épousa **Léonard Bord**, greffier de la justice de Bourganeuf.

Anne Drouillette épousa en premières noces un **Bataille** et probablement en secondes noces **Martial Laurent**, juge de Saint-Vaury, dont elle était veuve en 1695. Enfin,

Marie Drouillette épousa maître Austrille de La Bourderie.

"Noble" **Antoine Drouillette** était seigneur de Tressagnes, paroisse de La Chapelle-Saint-Martial, et procureur du roi dans la châtellenie de Drouilles (charge sans doute acquise de son cousin Philippe de la branche aînée) lorsqu'il épousa, en 1640, **Louise Bourgeois**. On remarquera que lui aussi avait fait l'acquisition d'une seigneurie qui était géographiquement proche de Maisonnisses. En 1672, Antoine était fermier de Maisonnisses.

De son mariage, il ne semble avoir eu qu'une fille,

Hélène Drouillette, dame de Tressagnes, qui épousa en 1662 maître **Léonard Mounot** (ou Mounet), chirurgien de Saint-Hilaire-le-Château, fils de "honnête homme" maître **Léonard Mounot** et de dame **Marie Delavergne**. Devenue veuve avec une fille, Catherine, Hélène se remaria avec maître **Léonard Tixier**, de Felletin. Leurs descendants sont devenus avec le temps, par des placements fructueux et des mariages favorables, seigneurs de Tressagnes, Chaussadas, Lescuras, La Chapelle-Saint-Martial et Lépinas. De cette famille sont probablement issus les Tixier de Lachassagne ou Tixier-Lachassagne, dont un membre était député en 1831, Louis-Léonard Tixier de la Chapelle, président en l'élection de Guéret en 1780, Étienne Tixier de la Chapelle juge au tribunal de Guéret en 1836, Monsieur Tixier de la Chapelle, député de la Creuse en 1815 et 1824

"Noble" **Jean Drouillette**, seigneur du Tourau, fils aîné de Christophe, succéda à son père dans la charge de contrôleur après avoir été en 1636 avocat au Parlement. Il possédait les deux métairies du Rivau.

En 1639, il est témoin, avec son épouse **Anne du Mosnard** (nous ignorons le lieu et la date de leur union), sa soeur Jeanne et son beau-frère Gilles de La Bourderie, à un mariage. En 1649, fermier de la commanderie, il afferme le moulin de la Genête, et se pare du titre d'écuyer. Fermier de Maisonnisses, il l'était déjà au moins en 1640, et il le redevint en 1656.

1660 semble pour Jean Drouillette une année très éprouvante. Il perd son fils Christophe. Et ce drame semble marquer le commencement d'une période particulièrement difficile. Cette année en effet, on le voit vendre ses deux métairies du Rivau, dont l'une au commandeur de l'époque Jacques de Saint-Maur, et

l'autre à Alexandre de Seiglière, seigneur du Theil et de Cressat. Ces deux ventes ne sont que le prélude à toutes sortes de cessions par petits morceaux des biens de Jean.

Nous ne lui connaissons que deux enfants légitimes parvenus à l'âge adulte :

Christophe Drouillette, dont l'acte d'inhumation indique qu'il mourut en 1660 à Guéret «*tué au jeu de paume par une balle lancée par un certain Mr Lejeune, conseiller au présidial*».

Catherine Drouillette, décédée en 1679, épousa en premières noces, en 1654, **François Bourgeois**, sieur de La Nouailles, avocat, fils de **Pierre**, sieur du Moutier-Malcart, conseiller procureur du roi, et d'**Antoinette Vilatte**. Elle s'allia, en secondes noces, en 1657, avec noble **Jean de Bridiers**, écuyer, seigneur du Tinet et de La Forge, fils de **Jean** et de dame **Jeanne de Lestang**. Son second époux était semble-t-il prodigue puisqu'elle éprouva le besoin de demander une séparation de biens en 1675, en raison des dettes qu'il avait contractées. Ils eurent au moins deux enfants nés à Maisonnisses : Gilbert, né en 1670, et Anne, née en 1675.

Jean Drouillette du Tourau eut également un fils illégitime, né en 1667, de Jeanne Bourdaud, de Maisonnisses. Nous ignorons le sort de cet enfant dont le prénom n'est même pas indiqué dans l'acte de baptême.

C'est avec eux que s'est éteinte cette seconde branche de la famille Drouillette dont l'implantation à Maisonnisses était beaucoup plus marquée que celle de la branche aînée.

Les Drouillette de la troisième branche

Le dernier frère de la première génération, **Jean Drouillette**, était installé à Maisonnisses. A une date inconnue, il acquit la charge de greffier de la justice du lieu, charge qui de génération en génération sera confiée à ses descendants sans guère d'interruption jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. En 1586, il est témoin d'un acte passé par son frère Jean, de la branche aînée, et dans lequel il est dit maître Jean Drouillette, habitant de Maisonnisses. Il est également cité comme "oncle paternel" au mariage de son neveu Gabriel en 1599 (voir supra). Nous ignorons tout de son épouse. Il était décédé en 1619, lorsque son fils Jean, clerc à La Chapelle-Taillefer, rédige son testament. Dans ce document sont cités les frères et soeurs du testateur, et donc certains enfants de Jean, premier du nom :

Gilberte ou Gabrielle Drouillette.

Jean Drouillette, qui suivra

Marie Drouillette qui épousera **Michel Moneyrou** (en 1624, Me Léonard Moneyrou quitte Jean Drouillette de la dot de sa sœur).

Léonard Drouillette qui fut très probablement le même que Léonard Drouillette, chanoine de La Chapelle-Taillefer.

Sylvaine Drouillette, absente du testament de Jean, épouse de maître **Sylvain Jannicot**, seigneur de La Chapelle-Saint-Martial et notaire royal du lieu.

Nous lui attribuons, en outre à Jean, un fils aîné prénommé Blaise. Blaise n'est pas cité parmi les héritiers de son frère supposé Jean. Cela s'expliquerait par le fait qu'étant l'aîné, il est déjà bien pourvu en héritage et que Jean souhaite plutôt favoriser ses cadets. D'autre part, Jean deviendra seigneur des Lignes quand Blaise est seigneur du Chironceau, deux villages géographiquement proches. Enfin, nous avons vu que Jeanne Drouillette du Tourau épousa François Drouillette du Chironceau, fils de Blaise. Si une alliance entre cousins germains est possible, elle nous paraît plus probable entre issus de germains. Or Blaise est un cousin germain, cité comme tel lorsqu'il assiste au mariage de Philippe Drouillette de la branche aînée. Ne pouvant être que fils de Noël ou fils de ce second Jean, nous en avons fait un fils de Jean pour les raisons que nous venons d'exposer.

Les Drouillette du Chironceau

Blaise Drouillette, seigneur du Chironceau, est parfois qualifié de "honorable homme" parfois de "noble homme". Il a épousé à une date inconnue **Anne Parsajon**. Ce propriétaire terrien (Le Chironceau est situé dans la paroisse de Sardent) tire, tout comme ses cousins, une bonne part de ses revenus de la commanderie de Maisonnisses dont il est fermier, souvent associé aux autres Drouillette comme en 1623. La maison du Chironceau, dite parfois maison noble du Chironceau, possédait des droits sur l'église de Sardent. Toutefois, la métairie du Chironceau relevait en condition mortuaire de la commanderie de Maisonnisses.

Cousin de Philippe Drouillette, Blaise est témoin de son mariage en 1629 (voir supra). En 1644, il rédige un testament, nommant pour héritiers ses enfants : Louise, Léonard, Pierre,

Louise Drouillette, Jean, Jeanne, François, Sylvain et Jean. Les trois aînés Sylvain, François et Jean doivent devenir les tuteurs des cadets. Il mourut peu de temps après puisqu'un inventaire de ses biens est dressé cette même année en présence de Louis de Chaussecourte, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1654, cet héritage est toujours indivis puisque les "hoirs de Blaise Drouillette" sont inscrits parmi les "hommes de Maisonnisses à Sardent" pour le paiement de la taille.

Les alliances de ses filles laissent à penser que le statut de Blaise était celui d'un bourgeois aisé.

Louise Drouillette épousa maître **Jean de Lestang**, seigneur de Champagne, de Jarnage (ils sont mentionnés en 1660),

Jeanne Drouillette épousa **Gabriel de Boudachier**, seigneur de Cromorin. Nous ignorons les alliances des autres filles.

De ses quatre fils, trois au moins ont vécu et se sont établis.

Sylvain Drouillette, fils aîné de Blaise avait choisi la carrière ecclésiastique. Il était écolier au collège de Limoges lorsque son père, pour le confirmer et l'encourager dans sa vocation tout en se conformant aux exigences de l'époque, lui constitua une rente de 60 livres, payable à Pâques, tout en lui réservant une chambre dans la maison du Chironceau "sans comprendre la part des revenus de l'église de Sardent qui s'y attache", en 1639. Sylvain se vit accorder le bénéfice du prieuré de Saint-Léonard du Mareille, aujourd'hui Mareilles-au-Prieur dans la commune de Sous-Parsat, dès 1646. En 1676 "vénérable personne" maître Sylvain Drouillette quitte son frère le sieur de La Mouline et ses neveux de tout ce qu'ils lui devaient. Il décéda entre cette date et 1687, car cette année là Léonard Rousseau était prieur. Il semble également avoir hérité du domaine de La Chaud (passé ensuite à son neveu Léonard), et de la seigneurie (?) de La Jarrige par laquelle il est qualifié en 1648.

François Drouillette, probablement le second fils de Blaise, fut d'abord qualifié de seigneur du Chironceau. Il devint ensuite seigneur de La Mouline, sans doute à la suite d'un accord avec son frère Jean. Il avait épousé en 1654 **Jeanne Drouillette**, fille de Christophe, auteur de la branche du Tourau, et de Jeanne Taquenot, et veuve de Gilles de La Bourderie, seigneur du Mazeau, notaire royal de La Chapelle-Saint-Martial. Il avait contracté des dettes importantes notamment envers Jacques de Saint-Maur, dont le testament rappelle que "noble" François Drouillette lui doit douze ou treize cents livres. En 1655, il quitte son beau-frère Jean Drouillette du Tourau de la dot de Jeanne qui se montait à 900 livres. Il était décédé dès avant 1686, ayant eu trois fils :

Jean Drouillette, né en 1657,

Léonard Drouillette et

Sylvain Drouillette.

Léonard Drouillette, qualifié de sieur de La Chaud dont il ne devait posséder qu'une métairie car ce village appartenait entièrement au commandeur de Maisonnisses, est né en 1653. Il fut officier au régiment de Charolais puis lieutenant au régiment de Vieille-Marine (1688).

Sylvain Drouillette, dit sieur de La Vedrenne a également été officier au régiment de Vieille-Marine. En 1676, il était passé au régiment de la Reine, dans la compagnie du sieur Ferrand. En 1687, il épousa l'héritière d'une des plus vieilles familles de la région, **Anne de Lhermitte**, dame du Dognon et du Soulier, fille de Charles, cousine du célèbre Tristan Lhermitte, et parente de Claude de Lhermitte qui fut commandeur de Maisonnisses à la fin du XVI^e siècle. Sylvain était alors lieutenant de grenadiers au régiment de Guiche. En 1694, il était devenu capitaine dans le même régiment. Il décéda avant 1698, année au cours de laquelle sa veuve fera encore une reconnaissance au plan terrier de Maisonnisses.

Jean Drouillette, troisième fils de Blaise, d'abord qualifié de seigneur de La Nouaud (1657) devint ensuite seigneur du Chironceau, à la place de son frère François (1662).

Il avait épousé à une date inconnue **Catherine Thoureau**, mentionnée en 1657. En 1686, il passe un accord de règlement de comptes de tutelles avec ses neveux, fils de François. Nous apprenons ainsi que Jean, bien qu'il ne fût pas tuteur officiel de ses dits neveux, avait pris la responsabilité de gérer leur héritage "par amitié". Il est encore mentionné en 1676. Il semble bien qu'il n'ait pas, autant que ses cousins, poursuivi les relations d'affaires qui liaient sa famille à la commanderie de Maisonnisses.

Jean Drouillette et Catherine Thoureau eurent au moins trois enfants :

Sylvaine Drouillette, née en 1654, dont nous ignorons le sort, Pierre, l'aîné, et

Pierre Drouillette, le cadet, seigneur des Pétillons, lieutenant de cavalerie au régiment de Saint-Maurice en 1686, qui participe au règlement définitif des comptes de tutelles de ses cousins cette même année. Nous ignorons tout de lui.

Pierre Drouillette, seigneur du Chironceau, fils aîné de Jean, est né vers 1662 puisqu'il décéda en 1712 à l'âge de cinquante ans. Il avait épousé en 1688, **Jeanne Drouillette**, fille de maître Pierre Drouillette, seigneur des Lignes et notaire royal de Maisonnisses, et de Marie Aucante. Ils eurent :

Pierre Drouillette, né en 1689,

Antoine Drouillette, décédé en 1710 à seize ans, et Sylvain qui suit.

Sylvain Drouillette, seigneur du Chironceau, est seulement qualifié de bourgeois du Chironceau en 1725. Nous ne savons rien de lui, pas même le nom de son épouse dont il eut :

Étiennette Drouillette qui épousa en 1731 **Guillaume Bonnyaud**, sieur de Champregard, conseiller du roi en la sénéchaussée et présidial de La Marche,

François-Léonard-Laurent, curé de Notre-Dame de Guéret et chanoine de La Chapelle-Taillefer,

Jean-Baptiste Drouillette et Jean-Baptiste-Sylvain.

Sylvain devait posséder une fortune importante si l'on considère les acquisitions seigneuriales de son fils aîné. A moins que ce dernier n'ait augmenté lui-même la fortune de sa famille. Mais il est possible que la fortune vienne de son mariage.

Noble Jean-Baptiste-Sylvain Drouillette, écuyer, seigneur du Chironceau, et du Masthubert, conseiller du roi en la châtellenie de Drouilles, conseiller au présidial acquiert en effet l'importante seigneurie du Ceilloux (vers 1740). Elle comprenait plusieurs villages de Sardent et de nombreux droits à Saint-Victor, Saint-Eloy, Janaillat, Pontarion, Thauron, Saint-Léger-le-Guéretois, etc., et le droit de justice qui s'exerçait au Pradeau. Elle avait appartenu aux Brachet (1521, en 1630, Annet Brachet, baron du Seilloux, fils de Louis et Jacqueline de la Mothe, épouse Anne de Limoges), aux Seiglière (1684), aux Gédoin (vicomtes du Monteil en 1694), et aux Beaumont avant d'arriver par achat, à moins que ce ne soit une succession par sa mère, jusqu'à Jean-Baptiste-Sylvain.

En 1765, il est garde du corps du roi dans la compagnie écossaise. En 1766, il vend avec son frère Léonard, curé de Notre-Dame de Guéret, les héritages de son père sis à Cherlecunlong, paroisse de Lépinas, à Pierre Chaulet, Michel et Jean Glomet. Il épousa à une date inconnue **Marie Moreau**, d'où au moins trois fils :

Jean-Baptiste-Sylvain Drouillette, sieur du Masthubert, garde du corps du roi qui fut commandant de la Garde nationale de Guéret,

François-Léonard-Laurent, seigneur du Chironceau, chanoine de La Chapelle-Taillefer, et

Jean-Antoine Drouillette, écuyer, seigneur du Ceilloux, conseiller du roi en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche. Ce dernier est certainement le père de

Léonard Drouillette du Ceilloux, curé de Maisonnisses en 1823 et héritier de sa tante Marie de Fressigne en 1830.

On perd ensuite la trace de cette famille

Les notaires de Maisonnisses, seigneurs des Lignes

Dernière branche connue de nous de cette famille Drouillette et qui garda le plus de liens avec le bourg de Maisonnisses, celle issue de

Jean Drouillette, second fils de Jean, lui-même frère de Jean et de Noël.

La première mention de ce second Jean, dans la branche des lignes, date de 1619, année au cours de laquelle, ce clerc résidant à La Chapelle-Taillefer, rédige un testament dans lequel il est dit fils du feu greffier de Maisonnisses (voir supra).

Jean survécut à la maladie qui l'avait poussé à prendre les dispositions de 1619 puisque nous le retrouvons en 1621 comme greffier de la justice de Maisonnisses. En 1632, il était décédé et ses enfants règlent sa succession ainsi que celle de son épouse Gilberte Moreau, et le solde de celle de leur grand-père Jean, avec leur oncle Jannicot. Jean Drouillette est qualifié dans cet acte de seigneur des Lignes et de notaire royal. Nous ignorons à quelles date il fit ces deux acquisitions, mais la charge comme la seigneurie resteront

propriétés de ses descendants jusqu'au moins la première moitié du XVIII^e siècle pour la première, jusqu'à la révolution pour la seconde.

Jean Drouillette et **Gabrielle Moreau** eurent un seul enfant connu de nous : Jean.

Maître Jean Drouillette, seigneur des Lignes et notaire royal de Maisonnisses, était également, comme son grand-père, greffier de la justice de Maisonnisses mais aussi greffier de celle de Lépinas ainsi que l'indique son testament de 1646 par lequel il cède l'ensemble de ces charges à son fils aîné Pierre. Dans ce même document, il demande à être inhumé dans l'église de Maisonnisses.

Il était décédé avant 1666 et avait épousé **Jeanne Fayolle** qui vivait encore en 1678, année au cours de laquelle elle reconnaît avoir reçu la pension annuelle de 100 livres que lui versait son fils.

Jean Drouillette et Jeanne Fayolle eurent six enfants :

Pierre qui suit;

Anne Drouillette qui épousa en 1662 à Maisonnisses, maître **Antoine Rachet**, seigneur de Bordessoule et notaire royal, fils de maître **Pierre Rachet** et de **Gilberte Roddier**;

Marie Drouillette qui épousa maître **Christophe de La Bourderie**, seigneur du Mazeau et notaire royal de La Chapelle-Saint-Martial, fils de maître **Gilles** et de **Jeanne Drouillette**, de la branche du Tourau,

Jeanne Drouillette, dont nous ignorons le sort;

Marie Drouillette, qui épousa en 1666 maître **Noël Ricollas**, fils de maître **François**, notaire de Banize et de **Marguerite Gauguignet** (ce Noël Ricollas fut fermier de la seigneurie du Ceilloux en 1685); il avait reçu de son beau-frère la dot de son épouse qui se montait au total à 900 livres, un lit garni, douze draps de chanvre, trois douzaines de serviettes, six nappes, un coffre de bois, un habit, les paiements étant étalés entre 1667 et 1680);

Jean Drouillette qui épousa en 1666 **Marie Ricollas**, soeur du précédent, et qui possédait la seigneurie des Lignes conjointement avec son frère Pierre, décéda en 1674, à 30 ans, ne laissant qu'un fils

François Drouillette, dont le tuteur était son oncle Pierre et que l'on doit sans doute identifier au François Drouillette, apothicaire à La Chaud, époux de **Marie Dallier** et père d'au moins

Catherine Drouillette, habitante de Maisonnisses, qui épousa en 1730 (notaire Drouillette), **Nicolas Lavaud**, fils de Me Léonard et Marie Pourty, de Lavaud, à Gartempe.

Pierre Drouillette, seigneur des Lignes, notaire royal de Maisonnisses, héritier des charges de greffier des justices de Maisonnisses et Lépinas, fut longtemps fermier de la commanderie. Il se signale dans les actes par son âpreté à recouvrer tous les droits en argent et en nature que cette charge lui permettait de percevoir.

En 1694, avec son beau-frère Antoine Rachet, il est également fermier de la seigneurie de Lépinas, alors possession des Chaussecourte.

Il épousa en 1664, à Maisonnisses, demoiselle **Marie Aucante**, de Guéret et en eut au moins dix enfants, dont quatre seulement semblent avoir vécu durablement :

Jeanne Drouillette qui épousa son cousin **Pierre Drouillette**, seigneur du Chironceau;

Marie Drouillette, née en 1672, fut peut être l'épouse de maître **Joseph Dufour**, de Réjat;

Thérèse Drouillette, née en 1684, restée semble-t-il sans alliance et qui légua par fondation une somme de 25 livres à l'église de Maisonnisses; et Léonard qui suit.

Léonard Drouillette, seigneur des Lignes et notaire royal de Maisonnisses, a exercé par intermittence la charge de greffier de la justice du lieu. Possesseur des domaines des Lignes (deux domaines), de Rissat et de Chauchepaille au moins, il épousa en 1702, devant Limousin, notaire, mademoiselle **Marie Aubusson**, probablement soeur de maître Guillaume Aubusson, qui lui apporta une dot de 1300 livres. Leurs nombreux enfants nous sont connus par un acte de 1762, accord par lequel leur aîné Guillaume partage leur héritage avec ses frères

Jean Drouillette (né en 1710) qualifié de bourgeois natif de Guéret et marchand de la ville de Grindstatt (?) en Allemagne, et

Léonard Drouillette, maître tailleur de pierres, résidant à La Sel (?) en Périgord. Cet acte précise qu'ils avaient également eu

Joseph Drouillette (né en 1709),

Mathieu Drouillette (né en 1715),

Sylvain Drouillette (né en 1713, cité également en 1747 dans un acte qui le qualifie de praticien),

Marguerite Drouillette (décédée en 1741) et

Autre **Jean Drouillette** qui, dit l'acte, n'ont pas donné de nouvelles depuis près de vingt ans.

Les trois survivants règlent la succession, c'est à dire les domaines des Lignes, de Rissat et de Chauchepaille, à leur profit.

On peut se demander pour quelle raison Jean Drouillette s'est installé, temporairement ou définitivement, en Allemagne et quel fut son sort ultérieur. Il n'est pas impossible qu'il ait été là bas l'auteur d'une autre branche de la famille Drouillette.

Maître Guillaume Drouillette, né en 1725, seigneur des Lignes, après avoir été du vivant de son père seigneur de Rissat (!) où il possédait un domaine qui dépendait en partie en condition mortuaire de Maisonnisses, en partie en condition franche de Lépinas, avait semble-t-il cédé l'office de notaire royal qui disparaît avec lui de la famille. En 1747, il est seulement qualifié de bourgeois. Il avait épousé **Marie Forest** (sœur de Michel, présent au mariage de son neveu Jean-Baptiste), elle même décédée en 1774 à l'âge de 50 ans.

Vivant de leurs rentes, ils eurent une très nombreuse progéniture puisqu'on ne leur compte pas moins de treize enfants dont quatre seulement se sont établis.

Marie Drouillette épousa en 1774 **Jean Beau**, fils de **Louis** et de **Paule Juilheton**, de Sardent.

Jeanne Drouillette épousa en 1784 **Étienne Chatelot**, fils de **Jean** et de **Françoise Botte**, de Jarnage. Leurs deux fils se prénommaient Jean-Baptiste et Louis qui suivent.

Louis Drouillette, dernier seigneur des Lignes, devint par la grâce de la révolution de 1789, simple bourgeois des Lignes. Né en 1755, décédé à Maisonnisses en 1829, il fut l'un des principaux adjudicataires des biens nationaux du bourg avec son frère. Ils achetèrent notamment le château de Maisonnisses et le détruisirent à la mine pour, selon le Docteur Vincent, "construire à la place deux maisons qui croulent déjà".

Louis Drouillette avait épousé en premières nocces **Marguerite Prunier**, décédée en 1788 à 38 ans, et en secondes nocces **Thérèse Roumilhat**. De sa première alliance, il eut six enfants dont deux seulement ont survécu à l'âge adulte :

Marguerite Drouillette, née en 1779, décédée en 1825, épousa **Léonard Nardon** et Jean-Baptiste qui suit.

Jean-Baptiste Drouillette, né en 1781, décédé en 1847, épousa en premières nocces **Marie Authier**, décédée en 1840. Cette même année, il se remaria en 1840 avec **Catherine Verguet**.

Du premier lit sont issus : Marie-Eulalie, décédée en 1887 à 77 ans, après avoir épousé en 1832 Pierre Dumaignaud, fils de Martial et de Marie Mariotton, dont les descendants ont hérité des Lignes; Marie, décédée en 1863 à 56 ans, avait épousé en 1827 Antoine Vincent, fils d'Antoine et Marie Manouvrier; et Marguerite, décédée en 1871 à 69 ans, épousa, en 1822, Mathieu Bord, fils de Blaise et Marie Gagnet, puis en 1838, Léonard Paque, fils Léonard et Geneviève Marguerite.

Le second fils de Guillaume et Marie Forest,

Jean-Baptiste Drouillette est né en 1765 et décédé en 1805. Acheteur, en l'an III, avec son frère Louis de biens nationaux, il avait épousé, le 8 février 1791 à Sainte-Feyre, **Marie Joly**, fille de Jacques et Marie Desheros elle était la petite-fille de Sylvain Desheros, huissier de Sainte-Feyre et Anne Rougier) dont il eut **Marguerite Drouillette**, décédée en 1841, après avoir épousé **Louis Villard**, maire de Maisonnisses, Autre **Marguerite Drouillette**, épouse en 1844 de **François Vincent**, Joseph et Louis.

Joseph Drouillette, né en l'an VII, décédé en 1873, avait épousé **Marie-Joseph Polier** (peut être une parente de Jean-Baptiste Polier, seigneur de Glenic en 1723, époux de Marie-Rose du Theillier, signalés

dans Tardieu). Il fut percepteur à Sardent. Il eut deux enfants dont nous ignorons le sort : Marguerite-Adrienne, née en 1831 et Jean-Baptiste, né en 1823¹⁵, et

Philippe Sylvain Drouillette, né le 27 août 1826 à Sardent, habitant Thauron, qui a épousé le 3 avril 1853 à Guéret Anne Gillet, fille de Étienne et Valérie Dumont

Louis Drouillette, né en 1793, décédé en 1818 à Guéret, avait épousé en 1813 **Thérèse Villard** dont il n'eut qu'une fille Marie, épouse en 1832 de Louis Martinet.

Avec cette dernière génération s'est éteinte la famille Drouillette, à Maisonnisses, qui pendant près de trois siècles en domina sans aucun doute la vie sociale et judiciaire.

A tous ces Drouillette qui sont parents de façon établie, il convient d'ajouter :

René Drouillette, procureur en la sénéchaussée, époux de Jeanne Auclair (fille de Mathurin) témoin au mariage de Renée Drouillette, fille de Gabriel et de Anne Filloux, avec Louis Nigon en 1630, et frère de Françoise Drouillette qui était fille dévote de l'Hôtel-Dieu en 1666, Philippe (source Eric Boyron), Marie qui épouse en 1632 (source Eric Boyron) Pierre Leuche, sergent royal, fils de Pierre et Gilberte Alacathin en présence de Symphorien Duchiron beau-frère, Antoine Alacathin oncle, Louis Tacquenet, doyen de Guéret et curé de St-Fiel, Gabriel Filloux et Gaspard Druilhettes. La présence de ces derniers témoins peut laisser penser qu'on est ici en lien avec la branche de Cherduprat.

Un autre René Drouillette (est-ce le même ?) eut de Catherine Niveau, Jean Drouillette et Gilbert Drouillette dont le tuteur était Jean Collas en 1645 (source Eric Boyron)

Marguerite Drouillette, veuve de Étienne Coudert et tutrice de ses enfants en 1649 (source Eric Boyron)

"Honnête femme" Claude Drouillette, veuve de maître Louis Daudy, notaire royal de La Chapelle-Taillefer, en 1622 et dont le fils, greffier de la justice de La Faye, afferme cette même année cette charge à maître Étienne Micheau, notaire royal.

Nous devons conclure en rappelant que cette famille Drouillette n'est qu'un rameau de la grande famille de ce nom qui a habité à Maisonnisses et qui compta des générations de maçons, de laboureurs ou d'artisans. Cette branche qui connut une élévation sociale importante par rapport à celle de ses cousins éloignés doit pourtant leur être rattachée à une époque où les documents nous manquent.

Quelques mariages entre parents (mais à quel degré) les rapprocheront parfois. C'est ainsi que les Drouillette, du Mareix, avec le mariage d'Antoine avec Louis Drouillette, fille Noël, souche de la branche des seigneurs du Thouraud, sauront acquérir un statut privilégié dans la paysannerie, statut qui sera particulièrement valorisé chez leurs descendants Verguet, famille qui donna à Maisonnisses des générations d'hôteliers, de marchands et des officiers à la justice du lieu. On notera notamment qu'au mariage de Léonet Verguet avec Françoise Drouillette, étaient présents Gaspard Drouillette, curé de Saint-Fiel et chanoine de La Chapelle-Taillefer, de la branche qui deviendra de Cherduprat, et Christophe Drouillette, auteur des branches du Tourau et de Tressagnes.

¹⁵ Un Jean Baptiste Drouillette époux de Marie Delinard est père à Thauron le 18 janvier 1855 de Philippe Sylvain Joseph le 26 septembre 1856 de Blaise Louis. Il est donné âgé de 34 ans en 1855 mais de 32 en 1856 !.